Genève : il tabasse sauvagement un octogénaire, deux ans avec sursis

18/03/2017 à 10h13

Un individu âgé de 20 ans, ivre, avait tabassé un homme de 82 ans à coups de poing et de pied jusqu'à ce que ce dernier s'écroule sans connaissance. Le prévenu dit ne pas se souvenir de cet acte barbare. Deux ans avec un sursis complet d'une durée de trois ans.

tdg